



"Vide Ta Chambre - Dimanche 21 septembre 2025

Association des Parents d'élèves de la Salentine, ORVAULT"

Salle Nacelle de l'Odyssee, Bois-Cesbron, 44700 Orvault

CHARTRE

Type d'exposant accepté

L'inscription en tant qu'exposant au vide ta chambre est ouverte aux particuliers, non-professionnels et associations.

Les commerçants professionnels ne sont pas admis.

Les particuliers sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an au plus conformément à la loi 2005-882 du 2 aout 2005 modifié par décret du 7 janvier 2009.

L'APES se réserve le droit de refuser l'accès à un professionnel ou vendeur de produits reconditionnés.

Les mineurs non émancipés devront être accompagnés d'un adulte qui en aura la responsabilité.

Modalités d'inscription :

Pour bénéficier d'un emplacement avec une table + chaise, il est demandé de s'inscrire en ligne avec paiement par CB sur HELLO ASSO. La charte ci-présente sera validée en ligne au moment de l'inscription sur Hello ASSO.

Données personnelles

Lors de l'inscription, l'exposant doit fournir des informations concernant son identité, comme le nom, prénom, adresse complète, adresse mail et numéro de téléphone. L'exposant doit également fournir une copie de sa pièce d'identité (recto-verso).

Ces données sont traitées dans le cadre de l'événement, afin de communiquer avec l'exposant et de lui transmettre des informations par email et SMS.

Les données personnelles sont transmises à la préfecture du département, à l'issue de l'événement, conformément aux obligations de l'organisateur.

L'organisateur de l'événement s'engage à conserver les données de façon sécurisée, pour une durée maximale de 1 an, après quoi les données sont détruites.

En l'absence d'autorisation explicite, les données ne pourront être transmises à un tiers.

Horaires

L'accès au vide ta chambre par les exposants est possible **à partir de 8h45 jusqu'à 10h00, sur présentation d'une pièce d'identité.**

Dès leur arrivée, les exposants seront orientés vers les places qui leur auront été attribuées en amont.

Après 9h15, l'organisateur est libre de réattribuer les emplacements des exposants absents, sans que ces derniers puissent prétendre à un quelconque remboursement.

L'accueil du public se fera de 10h à 16h. Il ne sera alors plus possible de s'installer après 10h00.

Nous vous remercions de bien vouloir maintenir votre stand ouvert jusqu'à 16h00 et de ne ranger vos affaires qu'après l'heure de fermeture pour ne pas déranger la circulation des visiteurs en salle.

Articles en vente :

Les exposants s'astreignent à ne vendre au cours de cette manifestation que des objets sur le thème du vide ta chambre (jouets, vêtements, puériculture, livres pour enfant...).

Les objets exposés demeurent sous la seule responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent être en aucun cas tenus pour responsables des litiges tels que pertes, vols, casses ou détériorations.

La vente de nourriture et de boissons est strictement interdite et réservée à l'organisateur de l'événement.

Espace de vente :

Un stand sera constitué d'une table d'environ 1.80m par 0,8m avec 2 chaises. Les tables seront espacées d'environ 1 mètre.

Il sera possible de mettre **un petit portant à gauche** de votre table en accord avec votre voisin.

Les tables seront attribuées à l'avance. Les places désignées sont matérialisées par des tables mises à disposition par l'association ou un marquage au sol.

Ces places ne pourront être contestées et seuls les organisateurs seront habilités à faire les modifications nécessaires.

Les exposants s'engagent à ne pas déborder au-delà de l'emplacement qui leur est loué et à **laisser libre d'accès les issues de secours**. Les articles en vente doivent être positionnés sur et sous les tables, **sans gêner le passage dans les allées**.

Un exposant peut réserver, à son nom, jusqu'à 2 emplacements.

Invendus

Les objets non vendus ne pourront être laissés sur place sous peine de poursuite pouvant entraîner une amende. Lorsque l'exposant quittera la manifestation, l'emplacement devra être libéré de tout objet, marchandise ou autre. Les détritrus devront être évacués par les exposants.

A la fin de la journée, vous pourrez déposer des articles en dons, une table sera mise à disposition à l'entrée. Seuls les livres et les jeux à visée pédagogique seront acceptés.

Propreté des emplacements

Tout exposant louant un emplacement est responsable de son état et de sa remise en état.

Il est tenu de restituer l'emplacement libre de tout déchet. L'organisateur se réserve le droit de facturer la remise en état, le cas échéant.

Exclusion de la manifestation

L'organisateur se réserve le droit d'exclure de la manifestation un exposant en cas de comportement inadapté, de nuisances ou de non-respect du présent règlement.

Un exposant exclu lors de la manifestation ne pourra prétendre au remboursement de sa réservation. L'organisateur pourra refuser l'inscription de l'exposant à ses futures manifestations.

Réclamations et litiges

En cas de réclamation, l'exposant pourra s'adresser à l'organisateur par mail (apes.salentine@gmail.com) ou par courrier (APES - 11 allée des Tilleuls 44700 Orvault)

En cas de litiges entre l'exposant et l'organisateur, une médiation à l'amiable doit être envisagée. En cas de désaccord persistant, le tribunal compétent peut être saisi par l'une ou l'autre partie.

Annulation et remboursement à l'initiative de l'exposant

Toute inscription est définitive et non remboursable. Conformément à l'article L221-28 a13 du Code de la consommation, le délai de rétractation de 14 jours ne s'applique pas, quel que soit le mode d'inscription.

Annulation et remboursement à l'initiative de l'organisateur

L'événement peut être annulé à tout moment par l'organisateur, sans motivation particulière, ou par arrêté municipal ou préfectoral.

Les réservations sont alors intégralement remboursées dans un délai de 15 jours. Le mode de remboursement sera déterminé par l'organisateur au moment de l'annulation.

En cas de report de l'événement, l'organisateur proposera le maintien de la réservation pour la nouvelle date. L'exposant pourra exiger le remboursement s'il ne souhaite pas participer à cette nouvelle date.

Responsabilité

Chacun reste responsable de ses actes. Il est demandé à chaque participant d'avoir un comportement correct et de respecter l'environnement.

Obligation de signer la charte pour exposer au vide ta chambre

La participation à cette manifestation implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette charte sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de son inscription.

NOM : Prénom :

Téléphone : Email :

Adresse postale :

.....

Mention « Lu et approuvé » + Date + Lieu + Signature :